

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Commission ATE, par Beat Eggel, Stefan Zurbriggen et Marie-Claude Ecoeur
Objet Pollution au mercure dans la région du Grundkanal, qu'en est-il?
Date 10.03.2014
Numéro 5.0051

Actualité de l'événement

L'ampleur de la pollution au mercure dans la région du Grundkanal a été communiquée en janvier 2014. Aucune session n'a eu lieu depuis.

Imprévisibilité

Avant la communication officielle des résultats de la pollution constatée dans la région, il n'était pas possible d'anticiper l'ampleur de la situation. Cette session est la première opportunité pour le Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La population se trouve dans l'incertitude et l'inquiétude, une clarification est donc nécessaire. De plus, des informations contradictoires sont parues dans les médias et nous attendons du Conseil d'Etat des éclaircissements.

La pollution au mercure de la région du Grundkanal a été communiquée début janvier 2014 à la population et aux médias.

L'inquiétude est grandissante, notamment auprès de la population concernée. Les médias se sont saisis de l'affaire au vu de l'ampleur exceptionnelle de cette pollution. Depuis, de nombreuses questions se posent et les spéculations vont bon train sur les devoirs et responsabilités des différents acteurs.

Dans ce contexte, la commission ATE a rencontré le conseiller d'Etat en charge du dossier.

Conclusion

La commission demande donc de clarifier la situation et d'informer le Grand Conseil au sujet de:

- la chronologie des événements
- le rôle et les devoirs du canton et des autres concernés (communes, Lonza et propriétaires)
- l'avancement des démarches et discussions avec la Lonza
- les conséquences pour un propriétaire qui voit son bien (terrain et/ou maison) inscrit au cadastre des sites pollués
- les prochaines étapes planifiées
- la stratégie de communication mise en place, afin de tenir informés les concernés.